



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant nomination d'un adjoint au
chef de centre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le règlement intérieur du corps départemental des sapeurs-
pompiers du TARN,

VU la candidature de l'adjudant Francis CROS au poste d'adjoint au
chef du centre de secours de SOREZE,

VU l'avis favorable du chef de centre du CIS SOREZE et du chef du
groupement sud en date du 28 mars 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'adjudant Francis CROS est nommé en qualité d'adjoint au chef du centre de secours de SOREZE à compter du 10 octobre 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

09 SEP. 2015

A Albi le :

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

(Signature)
Michel BENOIT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.